

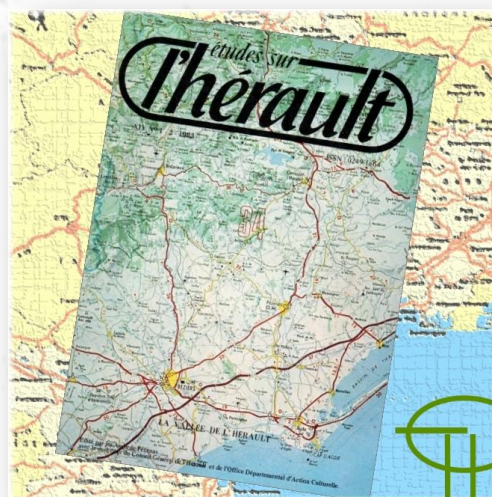
Article : Qu'est-ce que la vallée de l'Hérault ?



Auteur (s) : *Jean-Claude BARTHEZ et Robert FERRAS*

Nombre de pages : 8

Année de parution : 1983



QU'EST-CE QUE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT ?

par Jean-Claude BARTHEZ
et Robert FERRAS

Fleuve côtier du Bas-Languedoc, qui a donné son nom au département, l'Hérault se trouve désormais sous les projecteurs de l'actualité, ou mieux, sa vallée, dont l'aménagement représente une œuvre d'envergure. En effet 106 communes au total sont concernées, pour des opérations et des travaux qui s'étaleront sur une quinzaine d'années. Ce n'est pas la première fois que le Languedoc-Roussillon connaît un projet d'une telle dimension. Dans les années 50. c'est la création de la *Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône-Languedoc* chargée de promouvoir l'irrigation, la modernisation et la reconversion agricole, puis ce fut la Mission Interministérielle d'Aménagement du Languedoc-Roussillon, qui avait pour tâche d'implanter un tourisme de masse en bord de mer afin de détourner une partie du flot des vacanciers européens allant en Espagne, et de dynamiser l'économie régionale. Mais une caractéristique essentielle de l'aménagement de la Vallée de l'Hérault la distingue radicalement des deux grandes opérations que nous venons d'évoquer. Il ne s'agit plus d'un projet pensé à Paris et « imposé » par l'État, mais d'une action décidée « au pays » par le Conseil Général de l'Hérault. (1). Certes cette décision doit sans doute quelque chose à l'intérêt que portait au Languedoc et à la reconversion de son vignoble la Communauté Européenne, et peut-être cette décision n'eût-elle pas été aussi ferme si elle ne s'était pas appuyée sur le refus de l'arrachage de vignes que voulait imposer le financeur européen.

Mais après tout nous sommes en Europe, et le projet du Conseil Général d'aménager la Vallée de l'Hérault a le double mérite d'affirmer sa volonté de maîtriser l'avenir « au pays » et d'utiliser positivement, pour ses propres objectifs, les aides européennes éventuelles.

On peut attribuer à cette volonté de maîtrise locale le choix fait par le Conseil Général des organismes à qui ont été confiées les études préalables : la *Compagnie Nationale du Bas-Rhône* qui, malgré son « importation » d'origine, fait partie maintenant des forces et des potentialités régionales avec lesquelles il faut compter ; la *Société d'Aménagement du Département de l'Hérault*, chargée de coordonner les études dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme (qui est un outil au service du Département) ; l'*Université des Sciences et Techniques du Languedoc* dont l'intitulé traduit bien l'intention d'intervenir régionalement ; la *Chambre d'Agriculture*, enfin, qui, par définition, est l'émanation des milieux agricoles, les plus directement intéressés par l'aménagement de la Vallée de l'Hérault. Seule concession à la centralisation - mais c'était avant mai 81 - c'est la *Direction Départementale de l'Agriculture* qui a été chargée du contrôle technique et de la synthèse de l'ensemble des études.

Un tel choix d'organismes locaux devrait permettre, entre autres, d'éviter certaines des erreurs commises lors des grandes entreprises évoquées ci-dessus.

En effet malgré leur compétence technique, tant la Compagnie du Bas-Rhône que la Mission d'Aménagement du Littoral, n'ont pas réussi autant qu'il était prévu à mobiliser les agents économiques locaux et à les intéresser à leurs projets. Certes les résultats obtenus ont été importants et seront, à long terme, parfaitement intégrés dans le tissu économique et social de la région, du moins peut-on l'espérer. Il faut

cependant constater que l'irrigation, pièce essentielle de l'action de la Compagnie du Bas-Rhône, n'a guère dépassé la limite de Montpellier ; les eaux du Salagou, qui une décennie après le début des travaux du barrage, commencent à peine à arroser quelques hectares, servent surtout au plaisir des touristes ; si dans le Gard et dans l'Est de l'Hérault l'action de la Compagnie a permis aux agriculteurs qui le désiraient d'abandonner la vigne pour d'autres spéculations, force est bien d'admettre que cette possibilité n'a pas été donnée, malgré ce qui était prévu, à la plus grande partie de la plaine viticole.

Il en est de même, sous un angle de vue quelque peu différent, pour l'aménagement touristique du littoral, dans les stations nouvelles les régionaux « reconvertis » dans les activités touristiques ne sont guère nombreux : un viticulteur du Cap d'Agde à qui l'on demande si d'autres ont fait comme lui, répond aussitôt que « oui » puis, cherchant des exemples précis, conclut : « Oui... il y a un tel de l'Aveyron ». (2). Ou bien c'est le curé de la Grande-Motte qui note que « sur 45 enfants confirmés, il n'y a (en 1978) que 3 familles originaires de l'Hérault » (3). Si de nombreuses activités de l'Unité Touristique de la Grande-Motte relèvent d'un siège social local (4) on ne sait pas quelle part de ces entreprises est d'initiative locale (l'affaire ou le personnel), ou importée. Il ne suffit pas d'investir quelque part pour que les retombées de cet investissement profitent ipso facto à la population qui vit sur place, et dynamisent l'économie locale.

Pour la Vallée de l'Hérault, mobiliser des équipes de « techniciens » locaux était déjà se donner des garanties pour faire une « opération-greffe » et non une « opération-kyste », mais ce n'était pas suffisant ; c'est à juste titre que le Président du Conseil Général affirmait qu'il est essentiel que, pour ce projet de longue haleine, « tous ceux qui veulent participer à (ses) objectifs soient associés pour en assurer le succès » (5). Ce principe de participation ne peut qu'être approuvé par quiconque s'intéresse au développement économique et social de ce département. L'expérience nous dira si cette participation s'est réalisée, et comment. Elle n'en est-cependant qu'à son début, et il n'est pas inutile de proposer une analyse des conditions dans lesquelles elle se fait et peut se faire.

Pour conduire cette analyse, nous partirons de la notion du territoire (6). Le sens moderne de ce terme est né de l'étude du comportement des animaux pour lesquels le territoire est un espace restreint strictement indispensable à la reproduction de l'espèce et qui, comme tel, est violemment défendu contre tout intrus au point que l'individu lui est indissociablement lié. Sans doute ce territoire n'a pas, pour l'homme, une nécessité aussi stricte que pour l'animal ; il n'empêche qu'à tout instant et sous des formes extrêmement diverses, l'attachement et l'utilité du territoire réapparaissent. Il n'est que de penser, pour se convaincre de son importance, à cet « exil » qui pèse si lourdement sur les Languedociens partis travailler ailleurs en France dans le « Nord ». En réalité si l'homme, dans son principe, est effectivement capable de s'adapter à tout climat, à toute situation même inhabituelle, ce n'est jamais isolément mais toujours par le jeu de mécanismes sociaux et par l'intermédiaire d'une collectivité. Dans la perspective qui est la nôtre, nous prendrons donc la notion de territoire dans le sens d'une symbiose particulière entre un groupe humain et l'espace dans lequel il vit et se reproduit socialement.

On voit où nous voulons en venir après ce long préambule. Si l'aménagement de la Vallée de l'Hérault est affaire de tous et si l'on veut qu'y participe activement la population qui y habite, cet aménagement doit être « territorialisé » ; cela signifie que les projets dont l'assemblage constituera cet aménagement doivent intégrer, chacun à son niveau et pour sa part, le rapport particulier qui lie tel ou tel groupe d'habitants à un espace déterminé. Pour que cela soit, il faut pouvoir répondre, alternativement, à deux questions : la Vallée de l'Hérault en tant qu'espace, forme-t-elle un ensemble homogène dont ses habitants ont fait un territoire qui, comme tel, se distingue de territoires voisins ? La deuxième question ou mieux la série de questions qui vient ensuite porte, non plus d'abord sur l'espace, mais sur les groupes qui sont ou pourraient être concernés par l'aménagement de la Vallée de l'Hérault. Quels sont-ils, où a-t-on pris les moyens de les connaître ? Ces groupes ont-ils produit des territoires ?, et si oui, comment repérer et délimiter ces territoires ?

I - LA VALLÉE DE L'HÉRAULT N'EXISTE PAS

Ainsi la Vallée de l'Hérault, on vient de la souligner, devient le champ d'application d'une œuvre d'envergure, et pour une fois à partir d'un projet pensé localement. En effet, au cours des dernières décennies, les projecteurs de l'actualité se sont braqués périodiquement sur tel secteur « privilégié » de la Région, tel le littoral. De même, Biterrois et Narbonnais reviennent sur le devant de la scène viticole à chaque phase aiguë de la crise ; Montpellier se taille un Montpelliérais, dès lors que la ville accède à un niveau supérieur de croissance et de diffusion dans l'espace ; l'Agadès sombre avec Agde, le Lodévois avec Lodève, pour ressurgir à propos de tel ou tel projet.

C'est bien de cela qu'il s'agit la Vallée de l'Hérault pose le problème de la reconnaissance et de la dénonciation d'un territoire, car tel espace, à tel moment de son histoire, s'inscrit à la fois (de façon complémentaire ou contradictoire) dans la pratique de ses habitants, les stratégies du pouvoir les réflexions du géographe. De l'habitant qui vit son espace au géographe qui le construit, en passant par l'aménageur qui le produit, l'éventail est large.

- *le premier* désigne son territoire selon un référentiel qui se situe entre l'espace élargi du découpage régional, l'espace vécu de la commune d'appartenance, et - souvent - l'espace reconnu grâce à la localité d'importance la plus proche.
- *le second*, selon des programmes prévus, intervient sur l'espace qu'il représente en fin de compte comme aménagé, qu'il s'agisse de décisions de niveau national, régional ou supra-local.
- *le troisième* fonctionne comme une sorte de nomenclateur professionnel, se dégageant mal d'un travers familial (propre à la discipline ?) qui consiste à proposer des partitions de l'espace à des échelles différentes quitte à posteriori et à tout prix les divisions proposées, leur attribuant ainsi une existence, aussi éphémère soit-elle.

N'existant pas tant que sous-ensemble du département (auquel le fleuve a donné son nom), la Vallée de l'Hérault offre l'avantage d'apparaître linéairement comme un élément permanent de l'espace bas-languedocien « naturel » mais sans surface, d'allure centrale, sur un fleuve de faible importance économique. Zone en retrait, sinon moins prestigieuse que ses voisines, du moins structurée sur le point fort d'une ville ; espace « ignoré » ou, mieux, en attente, et subitement promu, fournissant ainsi l'occasion, à travers le temps et l'espace, de relectures successives.

A. Dans le temps : limite, limes ?

L'entrée de la région dans l'espace organisé de la communication passe par le trajet de la Voie Domitienne, entre Espagne et Rome (7) ; un de ses carrefours importants est *Cessero/Saint-Thibéry*, là où une des rares voies secondaires se détache vers le Nord par *Piscenae, Luteva, Condatomagus* (Millau), *Segodunum* (Rodez) ; elle assure par *Divona* (Cahors), le lien entre la Domitienne et la voie Lyon-Bordeaux ; elle double le chemin saulnier de la préhistoire (sur la rive gauche), et la voie naturelle du fleuve que le commerce remonte jusqu'à Saint-Jean-de-Fos sur une quarantaine de kilomètres. Il s'agit du tracé de la future R.N. 9, qui souligne dès l'occupation romaine et dans son prolongement médiéval le rôle dévolu à la Vallée ; celui d'un passage nord-sud, fréquenté mais non organisé, « transparent » parce que jamais centré.

Clermont reste aux marges, Lodève est sa rivale, Pézenas conserve au Sud son propre dynamisme, Ganges est déjà *porte des Cévennes*, héraultaise et montagnarde à la fois. Un temps, Aniane, par son abbaye, jouera un rôle de poids. Mais rien de fédérateur dans cela, pas de « pays de l'Hérault », parce que pas de capitale prééminente. Enfin, à une autre échelle, l'écartèlement se situe aussi entre deux emprises urbaines, celle de Montpellier, par le chemin des garrigues (vers Gignac) et de Béziers, par la grande voie de passage du sud. Entre les deux, rien !

Rien sinon la conscience qu'il s'agit bien d'une coupure : les Volques s'organisent de part et d'autre du fleuve, Arécomiques à l'est, Tectosages à l'Ouest ; durant la période gallo-romaine la limite entre *civitas Nemausensis* et *civitas Baeterrensis* est bien là. Deux éléments deviennent vite trois la *Notitia Galliarum*, à la fin du IV^e siècle, mentionne en plus la *civitas Lutevensis*. Puis quatre au XIII^e siècle, les diocèses de Lodève, Béziers, Maguelonne, Agde se partagent la Vallée de l'Hérault et selon des coupures qui vont devenir plus complexes ; ainsi le diocèse de Maguelonne est rattaché à la sénéchaussée de Beaucaire, à l'exception d'Aniane. Puéchabon, la Boissière, qui relèvent de la sénéchaussée de Carcassonne (8).

La division quadripartite se maintient après la fin de l'Ancien Régime, de 1790 à 1795 l'Hérault est divisé en quatre districts puis en arrondissements. Le district de Montpellier comprendra l'arrondissement du même nom, diminué d'Aniane, Argeliers, La Boissière, Puéchabon et Saint-Guilhem qui relèvent de Lodève ; et Loupian, Mèze, Villeveyrac, qui relèvent de Béziers.

B. Dans l'espace : aucune individualité.

Peu de publications géographiques au total sur le département de l'Hérault les premiers travaux restent liés à l'administration de la province ; Basville, Intendant de Languedoc, fournit, dans le cadre des mémoires demandés par Louis XIV, un tableau de province (9). Dans le cadre d'une demande adressée cette fois aux préfets, Creuzé de Lesser présente une « statistique » de l'Hérault (Montpellier, 1824) (10). Entre 1891 et 1905 paraît une « *Géographie générale du département de l'Hérault* ». œuvre collective et inachevée, dont l'introduction, très significative, précise que « la Géographie n'est pas à vrai dire une science définie, mais un ensemble de connaissances se rattachant à toutes les sciences, physiques, naturelles, historiques et économiques, dans leur application à la description spéciale d'une contrée. » (11).

Lorsqu'il est question de la Vallée de l'Hérault, c'est bien toujours en terme de césure entre deux mondes ; à l'ouest des « terrains géologiques de l'âge le plus ancien, granites, schistes et terrain houillers » ; à l'Est « de vastes plateaux de calcaire jurassique, de formation secondaire, qui eux-mêmes manquent dans la région occidentale ». On greffe donc une disparité physique sur ce que l'on a déjà présenté comme une coupure historique, et l'aboutissement « logique » ne manque pas de suivre : ce dualisme « se retrouve dans les productions naturelles, végétales et animales du sol... dans les populations elles-mêmes ». On met l'accent sur les deux parties du département, de part et d'autre de cette médiatrice fluviale, avec « des nuances de caractères, de mœurs, d'aptitudes et d'habitudes sociales entre ces deux groupes de population. À l'est l'influence de la civilisation provençale ou de droit latin, à l'ouest l'influence de la civilisation espagnole ou de droit gothique. »

On ne s'étonnera pas que la réflexion parte des héritages historiques et y revienne ; tout dans le département et dans sa conception à partir des déterminismes physiques du siècle dernier passe par une organisation méridienne dont le géographe mettra longtemps à se débarrasser : les gradins successifs qui, du nord au sud, alignent la retombée du Massif Central, les plateaux de la garrigue, la plaine viticole et le littoral ; un schéma que reprend l'étude sur le climat avec un secteur montagnard, un secteur littoral et, entre les deux, un secteur « intermédiaire ».

Il reste, en fin de compte, un triangle mal décrit, sinon mal connu, que de façon commode on peut délimiter par la R. N. 9 qui jalonne son côté occidental (de la hauteur de Florensac à la Cavalerie) l'autoroute sur son côté oriental, entre Florensac et Nîmes ; la R. N. 999 pour le dernier côté, entre Nîmes et la Cavalerie. Le triangle a la pointe en bas, et le cours de l'Hérault représente sa hauteur, de Florensac à Ganges, alors que son centre de gravité se situerait vers Saint-Martin de Londres, dans le secteur le plus désert.

C. La moyenne vallée de l'Hérault, construction géographique, construit de géographe.

En fait aucun géographe n'a travaillé sur cet espace à l'exception de Paul Marres, son véritable et seul spécialiste ; il nous a laissé le seul texte publié sur la région (12). Il définit cette moyenne vallée par rapport à la haute vallée cévenole en amont de Ganges, et à la basse vallée, zone d'épandage des crues à l'aval du pont de la R. N. 113, empâtée par les alluvions modernes.

Quelles sont les étapes de la démarche de l'auteur, quels sont les matériaux de construction utilisés pour l'édifice ? La démarche est classique - le terme n'est pas péjoratif, il date simplement le travail - et part d'une évidence non explicitée, d'un postulat : la Moyenne Vallée de l'Hérault existe. Paul Marres l'aborde par son milieu physique, après l'avoir située ; mais déjà la description est double, entre les calcaires jurassiques des hautes garrigues à l'amont (30-40 km de gorges), et le bassin d'aval sur une vingtaine de kilomètres. Dualité du cadre, dualité des paysages garrigues et territoires agricoles sur une largeur variable, sous la dominance d'un calcaire omniprésent quel qu'en soit son âge, et jalonné de terrasses alluviales. Orages et vents suivent cette tranchée, renforçant l'orientation méridienne de l'ensemble. On s'adressera ensuite à l'histoire pour lui demander de fournir une unité que refuse le milieu physique. Cette moyenne Vallée de l'Hérault qui n'existe pas plus que la vallée de l'Hérault dans son ensemble, est affirmée, selon le cheminement classique du géographe-concepteur de régions à travers : - un découpage centré géographiquement sur Gignac, mais sans l'avouer ;

- des limites floues, par rapport à des barrières physiques ou des tombées urbaines ;
- une dérive rapide sur l'existence d'un espace que l'on raconte à travers le sol, le sous-sol, la charpente de l'histoire, qu'elle soit épisodique ou solidement ancrée sur l'abbaye d'Aniane.
- l'émergence d'un centre directionnel, géométriquement décentré : Clermont-l'Hérault.

La construction est terminée, l'espace délimité, décrit, centré, et la boucle bouclée : le centre urbain désigné débouchant à son tour sur des limites. Au passage on a énuméré tout ce qui n'était pas critère garant d'unité : pas géologique, pas morphologique, pas climatique, pas... pas... pas..., et qui permet d'imaginer une Moyenne Vallée de l'Hérault.

Ainsi cet espace fonctionne, au moins pour le géographe ; ceci étant posé, n'étant ni axe privilégié, ni charnière, ni pays, ni région, il sera angle mort, espace intermédiaire, et l'on recensera alors pour lui les facteurs d'écartèlement zones d'influence de Montpellier et Béziers, montagne et littoral, qui balisent les quatre points cardinaux. La coupure reconnue, on cataloguera de part et d'autre ce qui la conforte : champs d'urnes et tumulus, toits d'ardoise du Biterrois et architecture plus intégrée au milieu, soubergues et garrigues, et même rugby à l'Ouest contre football à l'Est... dans l'optique soulignée à propos du XIX^e siècle, pourquoi

pas des « mentalités » différentes ? Et pourtant les cartes le confirment ; au sens large, la Vallée de l'Hérault sépare bien un Languedoc traditionnel à l'ouest d'un Languedoc plus dynamique à l'est ; mais de région médiane point.

II - UNE VALLÉE, PLUSIEURS « PAYS »

La vallée de l'Hérault n'existe donc pas ; plus exactement elle ne forme pas un tout assez homogène pour devenir, en tant que tel, territoire. Si donc territorialiser est une nécessité, volontariste, de l'aménagement, ce n'est pas à une échelle de la vallée qu'il faut l'organiser (13) mais à l'échelle de territoires plus réduits, qui sont à découvrir. Il n'est cependant pas question, dans le cadre de cet article, de présenter un tableau des territoires concernés, ou qui doivent l'être, par l'aménagement de la vallée de l'Hérault. Le dresser demanderait une étude de terrain qui n'est pas faite (14) ; aussi nous limiterons-nous à énoncer quelques hypothèses sur les instruments à employer pour déterminer des territoires et à présenter quelques éléments qui, dès maintenant et à grands traits, permettent de distinguer telle ou telle composante de territoire dans l'espace de référence. Le premier élément à prendre en compte est sans doute la démographie ; nous n'y insisterons pas puisqu'il est traité pour lui-même dans un autre article de ce numéro. Constatons pourtant, à l'échelle des cantons (15), qu'à un bout de la vallée le canton d'Agde voit sa population augmenter de 11 % entre 1975 et 1982, alors que celui de Ganges baisse (de peu il est vrai) ; la seule ville d'Agde passe de 11 500 à 13 200 habitants. Dans la basse vallée : une population qui augmente et rajeunit sans doute, alors que dans les hauts cantons on atteint des taux de plus de 65 ans qui dépassent les 30 %. Nul doute qu'il n'y ait là deux mondes différents du point de vue démographique mais aussi dans d'autres domaines. Ainsi dans certaines communes de la haute vallée l'installation de « néo-ruraux » citadins venant vivre et travailler en milieu rural, est devenue phénomène visible. Ils sont souvent jeunes, au milieu d'une population âgée, prêts à courir des risques pour vivre la vie qu'ils désirent y compris celui d'un bas niveau de vie et d'un moindre confort dans des villages d'où les jeunes sont partis précisément pour trouver en ville une plus grande sécurité et un plus grand confort. Quand ces néo-ruraux demandent qu'on rouvre l'école communale pour recevoir leurs enfants, certaines municipalités composées de vieux agriculteurs désabusés sont tentées de refuser (16). Peut-être aussi est-ce le même découragement qui amène certaines autorités à ne pas soutenir telle ou telle initiative, sans doute risquée, mais qui, si elle réussit, redonnera vie à un hameau où aucun capital, sinon un capital d'espoir, ne viendra jamais s'investir parce qu'il ne produira aucun gain financier. Alors que sur le littoral, régionaux et autres Français se pressent pour acheter des résidences secondaires, et que de grosses sociétés ont envisagé un temps d'y installer quelque « verneland », ou quelque gros village de vacances.

Peut-il s'agir dans les deux cas d'un même développement ? Car si le tourisme n'est pas (quoiqu'on dise parfois), une activité économique qui rapporte gros à l'échelle de la région, il l'est sur le littoral, où il est suffisamment installé, maintenant, pour continuer à se développer par lui-même les investissements privés ont intérêt à y venir et ils y viennent. Il en va à peu près de même dans la plaine littorale, qui efface les originalités potentielles de la vallée de l'Hérault. Plus que le fleuve, ce qui active l'économie générale, c'est l'autoroute A 9, la R.N. 113, et la voie de chemin de fer ; s'y ajoutent, dans le même sens, l'influence de Béziers d'un côté, et, de l'autre, celle de Sète, ou, - plus justement - de l'extrémité de cet axe fort, parallèle au rivage, qu'est la conurbation en train de se faire depuis le Rhône jusqu'à l'étang de Thau lentement mais sûrement. Peut-il s'agir, ici encore, de la même économie dans cette basse vallée et dans la moyenne et haute vallée ?

Un autre élément est à prendre en compte, c'est l'influence de Montpellier ; que des cantons comme celui d'Aniane ou de Saint-Martin-de-Londres aient augmenté de population (même celui de Gignac), ne doit pas masquer les profondes différences entre les communes qui les composent : Saint-Paul-et-Valmalle, Montarnaud, Viols-le-Fort, Aumelas, Argelliers deviennent des banlieues de Montpellier, plus qu'elles ne restent des villages « agricoles-ruraux ». Alors que Saint-Martin devient un bourg sous la dominance directe de Montpellier par la nature des emplois et par les migrations journalières de ses habitants, les trois communes de Buège, dans le même canton, sont au seuil de la désertification l'hiver et du surpeuplement l'été. Sous cet angle aussi il est évident qu'il ne peut être question, uniformément, d'une même forme de développement.

La même remarque est à faire si l'on veut bien abandonner le point de vue unitariste ou idéologique des défenseurs inconditionnels de la viticulture comment imaginer une identité entre la production viticole de la plaine humide et celle des coteaux qui bordent la vallée ? Les quelques informations que n'importe qui peut avoir, montrent bien les différences, voire les oppositions, entre les politiques viticoles locales que les uns et les autres tentent de développer. Il suffit presque de regarder les affiches apposées, ici ou là, pour penser que,

peu à peu, se distinguent sous nos yeux deux viticultures. Ce ne serait d'ailleurs que la vérification, sous une autre forme, de l'opinion des viticulteurs du Lodévois constatant que : « ceux de la plaine (commençant à l'occurrence, à Clermont-l'Hérault) pouvaient changer de voiture plus souvent que nous ».

Même chose en ce qui concerne l'agriculture en général ; des spécialistes seraient mieux placés pour en parler, mais restons-en aux évidences ; une plaine irrigable où, tôt ou tard, et c'est déjà amorcé, la vigne laissera place, par pans entiers, à d'autres spéculations ; des coteaux où la politique de vins de qualité porte et portera ses fruits ; des garrigues et des landes où peut se redévelopper un élevage d'ovins ou d'équidés (17). Dans ce dernier cas sans doute ne s'agira-t-il jamais d'une agriculture productiviste, mais si c'est la seule possible pour maintenir une vie permanente dans certaines zones, c'est sur elles sans doute qu'il faut miser.

Tous ces éléments, et nous ne sommes restés qu'à la surface des choses, donnent la trame du tissu économique-spatial sur laquelle pourraient s'inscrire des actions de développement territorialisé. C'est sur cette trame que jouent les groupes divers que forme la population de la zone de référence. Nous y avons déjà fait allusion : *les néo-ruraux* par exemple qui bousculent quelque peu les autochtones de toujours, mais font quelquefois alliance avec *les jeunes* des villages décidés à rester au pays ; leurs parents qui, comme le disait tel maire, m'accepteraient pas pour un empire d'abandonner leur mode de vie de viticulteur, mais font tout pour que les enfants fassent autre chose ». Délibérément ou non, ils sont quelquefois prêts à tout vendre ou laisser vendre à des résidents secondaires et, attendant l'affaire du siècle avec un « Belge » ou un « Hollandais » riche et crédule, rendent plus difficile l'installation des jeunes agriculteurs. Autre groupe, celui *des viticulteurs*, qui misent sur l'amélioration de la qualité, se heurtent souvent à des petits exploitants de la ville pour qui la vigne n'est qu'un supplément bien venu mais qui ne mérite pas qu'on y investisse ; viticulteurs dont l'intérêt, « objectif », pour l'instant du moins, est encore de faire « pisser » la vigne. Autre groupe encore, celui des « *citadins-ruraux* », qui travaillent quelquefois en ville, à Montpellier, à Clermont... ou occupent au village des emplois urbains, mais tiennent à la ruralité de leur village et de leur campagne, et forment le substrat majoritaire des associations, (de défense, de développement, jusqu'aux foyers ruraux).

La liste n'est pas exhaustive ; elle fait apparaître la diversité des groupes, suggérant leurs oppositions parfois, ou du moins leurs divergences. Sur le fond que nous imposent les grands phénomènes politico-économiques l'aménagement du littoral, l'héliotropisme des Européens du Nord (France comprise), la baisse de la consommation des vins de table et l'augmentation de celle des V.D.Q.S., la crise et son chômage (mais sans oublier la conscience écologique), sur ce fond, donc, des individus, des groupes, tentent de maîtriser, à travers heurts et alliance, le devenir de leurs territoires. Autant de groupes, qu'il faut inviter à participer à l'aménagement de la vallée de l'Hérault, dont il faut mobiliser le dynamisme ou atténuer le pessimisme, pour développer la vie économique et sociale, particulièrement dans les zones où l'impact des grands phénomènes cités plus haut est négatif ou créateur de déséquilibre.

Notre hypothèse est qu'il ne peut y avoir territorialisation de l'aménagement et du développement s'il n'y a pas appui sur cette structure de la population en groupes sociaux. Le dire n'efface pas, évidemment, la difficulté de les mobiliser, de mettre en place les moyens qui permettraient leur participation effective aux projets et de valoriser leurs initiatives. De même que nous ne prétendons pas à un inventaire exhaustif de ces groupes, nous ne prétendons pas, en l'absence d'un travail qui reste à faire, maîtriser ces moyens et en présenter la liste. Tout au plus notera-t-on qu'il serait vain de vouloir découper des zones dont on penserait a priori qu'elles sont des territoires ; en effet la formation des groupes, leur structuration en réseaux d'échange et d'information, n'obéissent pas à des mécanismes simples.

Outre les intérêts économiques et les contraintes géographiques, l'histoire locale joue son rôle des divergences d'intérêt depuis longtemps disparues ou atténuées se prolongent dans des bi-(ou multi) polarisations politiques dont la persistance se nourrit d'elle-même. Les convergences d'intérêt professionnel atténuent les anciennes unités villageoises, mais reste, - et même se renforce -, l'attraction des petits centres urbains où, les jours de marché par exemple, la densité autorise le regroupement d'individus minoritaires dans leur village. L'âge aussi joue son rôle, surtout dans des zones vieillies où la nécessité s'impose pour les jeunes, de trouver leurs semblables au-delà des limites traditionnelles des terroirs, et la distance spatiale n'est plus un

handicap. Le sexe aussi : ce n'est parfois qu'à l'échelle de la petite région que les femmes trouvent la possibilité de se faire entendre et de jouer un rôle social public.

CONCLUSION :

Ainsi espère-t-on avoir souligné l'exemplarité d'un espace géographique qui n'existe pas en tant que tel, sans consistance quant à ses limites, sans le support historique d'un ancien pays puisque longtemps ligne de frontière, mais qui émerge brutalement, totalement, et en tant que tel. Un espace pris en compte par les différents pouvoirs ; *local* avec une capitale qui se voudrait Pézenas, ou Clermont, ou même Lodève ou Gignac ; *régional*, à travers un souci d'équipement et d'aménagement largement prévus sinon engagés ; *national* enfin, comme complément (déversoir ?) d'un littoral en voie de saturation. « Angle mort », mais amorce d'un espace approprié, peut-être territoire ? Ce pouvoir qui se manifeste, est-il capable de fédérer des composantes spatiales, assemblage de pièces et de morceaux repérables certes, en tout cas pas assimilables, en un ensemble cohérent ?

En tout cas des entités à considérer sinon à prendre en compte : la *garrigue*, au pied des Causses, qui donne la tonalité d'ensemble, la prééminence du substrat physique renvoyant au milieu naturel, dans un ensemble méditerranéen ; le *Salagou*, milieu artificiel et récent, créé volontairement et promu au rang d'incitateur touristique avec le plan d'eau et ses équipements : l'antithèse, l'image promotionnelle dans un contexte « sauvage » et « aride » ; le *bassin* qui perpétue dans le vignoble une économie traditionnelle, mais valorisée par des productions de qualité, vin et raisin, de part et d'autre du cours du fleuve ; le *Piscénois*, « pays » centré sur une ville dynamique qui marque le carrefour du couloir languedocien entre le littoral proche et l'intérieur, de plus en plus complémentaires. Mais à ces quatre sous-ensembles on pourrait adjoindre, à des échelles et pour des critères de choix différents, un Lodévois hérité de l'ancien pagus ; un *Ceressou* en cours d'émergence, création *commerciale-culturelle* sans support spatial, mais aux relents de pays ; un Clermontais, s'il existait un rayonnement réel de la ville, au-delà de quelques communes proches.

On décèle bien des ensembles spatiaux, qui ne sont certes pas corrélés à l'héritage administratif du découpage en cantons ; il y a certainement une volonté d'ensemble, mais manquent les moyens de concertation ; les ingrédients d'un ou plusieurs pays n'ont pas encore été pris en compte. C'est bien sur le terrain que les limites des territoires - cette imbrication de l'espace social et de l'espace physique - apparaissent, mais plus que des limites apparaissent des centres qui polarisent le territoire et le structurent, ou encore des « nœuds » de relations (associations, mini-groupes informels, individus,...), par où transite l'information, et où se condense l'opinion publique locale.

Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire de territorialiser un processus de développement mais un élément majeur doit tempérer cette impression de difficulté : la volonté et le désir - dont il faut faire l'hypothèse - des habitants des zones à développer, de participer à ce développement. L'important est alors moins d'analyser et de décrire en détail les groupes que de leur donner le moyen de s'exprimer, d'intervenir ; et ainsi de faire apparaître les territoires qui pourront être, isolément ou assemblés, autant d'unités d'aménagement.

Jean-Claude BARTHEZ
Sociologue, ATR, Montpellier

Robert FERRAS,
Géographe, Université Paul-Valéry, Montpellier

ANNEXE

Les 106 communes concernées par l'aménagement de la Vallée de l'Hérault (regroupées par canton).

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • AGDE (4 communes)
Agde
Bessan
Marseillan
Vias • ANIANE (7 communes)
Aniane
Argelliers
La Boissière
Montarnaud
Puéchabon
St. Guilhem-le-Désert
St Paul et Valmalle • CLERMONT L'HÉRAULT
(15 communes)

Aspiran
Brignac
Canet
Celles
Ceyras
Clermont l'Hérault
Lacoste
Liausson
Mourèze
Nébian
Paulhan
St Félix de Lodez
Salasc
Valmascle
Villeneuveville • FLORENSAC (4 communes)
Castelnau-de-Guers
Florensac
Pinet
Pomérois • GANGES (9 communes)
Agonès
Brissac | <ul style="list-style-type: none"> Cazilhac
Ganges
Gornis
Laroque
Montoulieu
Moules et Baucels
St Bauzille de Putois • GIGNAC (21 communes)
Arboras
Aumelas
Bélarça
Campagnan
Gignac
Jonquières
Lagamas
Montpeyroux
Plaissan
Popian
Le Pouget
Pouzols
Puilacher
St. André de Sangonis
St. Bauzille de la Sylve
St. Guiraud
St. Jean-de-Fos
St. Pargoire
St. Saturnin
Tressan
Vendémian • LODÈVE (16 communes)
Le Bosc
Fozières
Lauroux
Lodève
Olmét et Villecun
Les Plans
Poujols
Le Peuch
St. Étienne de Gourgas | <ul style="list-style-type: none"> St. Jean de la Blaquièrre
St. Pierre de la Fage
St. Privat
Soubès
Saumont
Usclas du Bosc
La Vacquerie • MONTAGNAC (12 communes)
Adissan
Aumes
Cabrières
Cazouls d'Hérault
Fontès
Lézignan la Cèbe
Lieurac Cabrières
Montagnac
Nizas
Péret
St. Pons de Mauchiens
Usclas d'Hérault • PÉZENAS (5 communes)
Caux
Nézignan l'évêque
Pézénas
St. Thibéry
Tourbes • SAINT MARTIN DE LONDRES
(10 communes)
Causse de la Selle
Mas de Londres
Notre Dame de Londres
Pégairolles de Buèges
Rouet
André de Buèges
St. Jean de Buèges
St. Martin de Londres
Viols en Laval
Viols le Fort |
|---|--|---|

NOTES

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> (1) Cf. Conseil Général de l'Hérault. Bulletin d'Information n° 1, février 1981. (2) Cf. Vidéo Animation Languedoc-Roussillon et Mission d'Aménagement du Littoral : « Nous irons voir les bateaux... » Vidéo 1980. (3) Cf. ATRL « L'été 1978 dans les stations nouvelles du littoral Languedoc-Roussillon », Montpellier, 1979. (4) Cf. Centre Régional de Productivité et d'Études Économiques : « Tourisme et croissance urbaine », Action Thématique sur Programme, du CNRS Montpellier, 1976, 5 tomes. (5) Bulletin n° 1, ouvrage cité, page 4. (6) Notons que cette notion a été introduite dans les principes qui guident l'élaboration du 9^e Plan, ainsi que le soulignait le Président du Conseil Général lors du colloque « associer les associations culturelles au développement », tenu le 16.10.82 au Château d'O à Montpellier. (7) Comme le montre la Table de Peutinger. (8) Paul MARRES rappelle que partie occidentale et orientale s'ignorent : « Le Conseil du District de Lodève se plaint, le 2 novembre 1790, du défaut d'embranchement entre Saint-André-de-Sangonis et Clermont-l'Hérault ». (9) Mémoire pour servir à l'Histoire de Languedoc, Amsterdam, 1734. | <ul style="list-style-type: none"> (10) Statistique dans le sens de l'époque, soit la description méthodique d'un département expliquée par l'histoire. (11) Sous les auspices de la Société Languedocienne de Géographie dont le Bulletin paraît depuis 1878. (12) Et son dernier texte, précisément dans cette revue. Il vivait cet espace de l'intérieur, en « indigène » d'Aniane. Cf. « Caractères géographiques de la Moyenne Vallée de l'Hérault, 1971 ». (13) Ou mieux : qu'il faut uniquement l'organiser car certains aménagements techniques - par exemple la lutte contre les inondations - ne peuvent se concevoir qu'à l'échelle du fleuve tout entier et de son bassin-versant. (14) Il a un temps été question que le Conseil Général confie à des Universitaires une étude qui aurait pu être celle-ci mais aucune suite n'a été donnée à cette idée. (15) Seuls résultats connus du recensement général de la population de 1982 au moment où ce texte est écrit. (16) Bien entendu ce que nous écrivons fait référence à des cas réels, dont on voudra bien nous excuser de ne pas fournir les coordonnées précises. (17) Voir dans le présent numéro l'article : « Quelques aspects économiques de la Vallée de l'Hérault ». |
|---|--|

Année de parution : 1983

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1983 n° 1-2



Jean-Claude BARTHEZ et Robert FERRAS, Qu'est-ce que la vallée de l'Hérault ?

Gérard SAUMADE, Le projet d'aménagement de la vallée de l'Hérault ;

M. VIDAL, L'aménagement de la vallée de l'Hérault : Études, Méthode, Premières réalisations ;

P. CHABRAN, Quelques aspects économiques de la vallée de l'Hérault ;

J.-M. CALVAT, La population dans la vallée de l'Hérault ;

J.-C. MAURIN, Esquisse géologique de la moyenne vallée de l'Hérault ;

C. BOCQUILLON, L'ordinateur, aide à la maîtrise des eaux dans la vallée de l'Hérault ;

Ch. ALÈGRE, R. COSTE, Jean-Claude RICHARD, Autour de la Font-du-Griffe, l'expérience de l'association syndicale autorisée de la Séranne ;

Ch. CAMBEROQUE, La vallée de l'Hérault... vue par l'auteur.

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

